

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 21-412-1931 portant remise de patente Mohamed Nadji.

n° 21-412-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 mars 1932

Numéro JO

n° 412 du 31/03/1931

Date du numéro

31 mars 1931

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies : Vu l'arrêté du 25 novembre 1929, sur le régime des patentes à la Côte française des somalis

**Vu** la requête, en date du 5 janvier 1931, du sieur Mohamed Nadji: Vu la lettre n° 168, du 16 février 1931, du commandant du cercle de Djibouti : Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 18 mars 1931,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

- Remise d'un trimestre de la patente pour laquelle il était imposé en 1950, soit 300 francs, est faite au sieur Mohamed Nadji.

#### Art.2

— Le chef du bureau des finances et le trésorier-payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sea.

CHAPON-BAISSAC.